

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
3 Juillet 1873.

Bulletin politique.

La situation politique est tellement étrange, que l'Assemblée se préoccupe de la chose la plus simple du monde : renversera-t-on dans les bureaux les projets constitutionnels de M. Thiers ? Au premier abord, il semblerait que rien n'est plus facile que de nommer une commission qui examinera ces fameux projets ; mais quand on a vu au fond des choses et qu'on étudie les opinions des divers groupes, on se heurte à des résistances qui ne sont que la résultante de la discussion de l'article 5 de la loi des Trente.

Fidèle à l'attitude que prirent ses membres dans le sein de la commission, le centre droit est prêt à accepter le renvoi dans les bureaux, à moins toutefois que le gouvernement ne demande l'ajournement en s'appuyant sur de bonnes raisons.

La droite, persévérant dans l'opposition qu'elle fit à l'article 5, votera, personne n'en doute, contre le renvoi.

La gauche radicale, ne voulant pas se décider à reconnaître le pouvoir constituant de l'Assemblée, votera comme la droite.

La gauche modérée est très-divisée : les uns veulent appuyer la démarche du centre gauche, les autres veulent la repousser ou tout au moins s'abstenir. L'attitude de ce groupe parlementaire reflète exactement l'incertitude qui règne dans l'entourage de M. Thiers.

L'ex-président tient à ses projets constitutionnels, comme il a tenu à faire voter la loi sur les matières premières ; il brûle du désir de doter la France d'une petite constitution qui porterait son nom ; il serait enchanté de se survivre à lui-même par le fait de cette Assemblée qui a commis l'ingratitude de se passer de son génie ; mais il sent que le moment n'est pas opportun ; il com-

prend que le pays a soif de tranquillité ; que personne ne désire une discussion qui ne peut manquer de créer une certaine agitation ; il craint l'impopularité qui rejaillira certainement sur le nom de celui qui attachera le grelot ; il craint surtout, si les projets sont actuellement mis à l'ordre du jour, de voir nommer une commission qui leur sera absolument hostile et les modifiera de telle sorte, que leur père sera obligé de les renier.

Le centre gauche est aussi divisé que la gauche modérée. C'est lui qui devait, d'après les petites combinaisons arrêtées au boulevard Malherbes, faire la proposition qui aura pour résultat de dissoudre la majorité du 24 mai. Puis, le centre gauche a, comme toujours, reculé ; il avait pourtant choisi un interprète bien digne de lui, M. le comte de Tocqueville. Aujourd'hui, le centre gauche se réfugie derrière M. Dufaure ; il appuiera le garde des sceaux ; mais il se refuse absolument à prendre la moindre initiative.

La division est donc bien complète à Versailles, et nul ne peut prévoir quel sera le résultat de la manœuvre constitutionnelle.

Si le gouvernement, qui ne peut s'opposer au renvoi dans les bureaux, demande cependant un ajournement que la présence des Prussiens sur le territoire ne justifierait que trop, M. Dufaure sera battu. Le centre droit et la droite voteront dans le sens proposé par le ministère, et nous ne parlons pas de l'appoint des radicaux, lesquels, nous le désirons pour la majorité, s'abstiendront de prendre part au vote.

Si, au contraire, le gouvernement déclare s'en rapporter à l'Assemblée, la proposition de M. Dufaure pourra être adoptée, mais elle ne le sera qu'à une très-faible majorité.

En tous les cas, les auteurs de l'intrigue parlementaire qui se trame depuis huit jours, ne retireront pas de leur petite manœuvre tout le bénéfice qu'ils en attendent. Si les projets constitutionnels sont renvoyés à l'examen d'une commission, cette com-

mission sera certainement nommée en séance publique au scrutin de liste. M. Dufaure pense-t-il que la commission élue dans ces conditions sera disposée à étudier avec rapidité et proposer à bref délai l'adoption de projets auxquels la majorité de l'Assemblée est ouvertement hostile ?

M. Thiers, nous l'espérons encore, comprendra que, dans l'intérêt même de sa constitution, il vaut mieux en ajourner l'examen jusqu'après les vacances, et que nous pouvons atteindre la prorogation sans agitation stérile et sans discussions préjudiciables aux intérêts généraux du pays.

GASTON MITCHELL.

Chronique générale.

Trois réunions, l'union républicaine, le centre droit et la droite ont agité la question des lois constitutionnelles.

L'union républicaine, présidée par M. Brillier, a décidé à l'unanimité, après une discussion très-longue, que n'ayant jamais reconnu à l'Assemblée nationale les pouvoirs constituants, il lui était impossible d'appuyer la mise à l'ordre du jour des projets constitutionnels ; qu'elle demanderait au contraire à la Chambre la mise à l'ordre du jour de son contre-projet demandant la dissolution de l'Assemblée.

Au centre droit, plusieurs opinions ont été débattues, et en définitive il a été décidé que l'on se conformera au désir du gouvernement lorsque la proposition de renvoyer dans les bureaux les projets constitutionnels sera faite à la tribune.

Cependant, les groupes parlementaires des différentes nuances de la droite se sont réunis. Tous se sont occupés de la demande de mise à l'ordre du jour des questions constitutionnelles.

M. Dufaure doit soulever cette question à la tribune.

Comme il n'a pas pu, malgré ses avances

au centre droit surtout, réunir une majorité assez forte et assez certaine pour appuyer sa demande de mise à l'ordre du jour des questions constitutionnelles, M. Dufaure a changé de tactique.

Il montera à la tribune pour rappeler simplement à l'Assemblée que des projets constitutionnels ont été préparés par le gouvernement précédent.

Sans demander leur discussion immédiate, il serait désireux, ainsi que ses amis, de connaître l'opinion du gouvernement sur ces projets et ce qu'il a l'intention de faire s'il compte accepter leur discussion et leur renvoi aux bureaux.

On parle beaucoup plus que la chose ne vaut au fond, d'un rapprochement entre M. Casimir Périer et le cabinet actuel.

Ce qui nous paraît plus sérieux et infiniment plus intéressant, se sont les pourparlers engagés entre le gouvernement et l'ex-garde des sceaux, l'éminent M. Dufaure, au sujet des projets constitutionnels.

Nous savons que M. Dufaure s'est montré très-gouvernemental et très-conciliant dans des entretiens. Il est incontestable que dans la réorganisation prochaine et inévitable du cabinet, M. Dufaure serait un élément considérable.

La commission du budget s'est occupée hier de la fresque de Raphaël. Après avoir entendu les explications de M. Waddington, signataire du projet de loi, lequel a déclaré qu'il n'avait fait que prendre la succession de M. Jules Simon, et M. Batbie, dont la responsabilité n'est pas en question, la commission, sur la proposition de M. Ernest Picard, a renvoyé le projet de loi à l'examen du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, lequel recherchera si l'achat de la fresque a été conditionnel, ainsi que le dit l'exposé des motifs, ou définitif, ainsi que l'affirment les gens intéressés.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN AMBITIEUX.

Le roi René d'Anjou est le Aaroun-al-Raschid de la Provence et du XV^e siècle. Jeté, dès sa naissance, comme le héros des *Mille et une Nuits*, au milieu des circonstances les plus bizarres, romanesque comme lui, comme lui grand coureur d'aventures nocturnes, il avait, — pour rendre plus complète la ressemblance, — un confident, un Giafar, compagnon de toutes ses courses : c'était Jehan Cossa qui remplissait ce rôle près de René. Le vieux serviteur s'était attaché, dès sa jeunesse, à la bonne et à la mauvaise fortune de son maître, et partageait ses goûts de poésie et de peinture, plutôt par amitié que par organisation, car il aimait le roi jusqu'à la faiblesse, et, malgré la supériorité de sa raison, il ne se trou-

vait jamais la force d'opposer un avis sage aux caprices du vieillard, pour qui la fortune s'était montrée toujours si rigoureuse !

En effet, on sait que René, malheureux père et malheureux roi, fut chassé de son trône par Louis XI, et que depuis la mort de sa mère, au château de Saumur, il vit mourir successivement son fils, sa femme Isabelle, sa sœur, son frère et presque tous les autres membres de sa famille. Il habitait tour à tour ses châteaux d'Angers, de Beaufort, de Baugé, de Saumur et de Launay (1), et répandait d'innombrables bienfaits sur son peuple qui l'adorait ; mais il était toujours suivi des ombres de ceux qu'il pleurait, et partout le malheur courbait sa tête.

Un soir que le vieux roi cherchait à s'étourdir de souvenirs si pleines d'amertume, et qu'il s'était mis, accompagné de Jehan Cossa, en quête de quelque aventure piquante, ils revenaient tous les deux, tristes et ennuyés, rien n'ayant excité le moins

(1) Commune de Villebernier.

du monde leur attention, lorsqu'ils entendirent un pauvre jeune paysan qui, assis sur un banc, près de sa chaumière, se plaignait avec désespoir.

— Oh ! s'écriait-il, que je suis malheureux ! Il me faudra donc mourir de faim, puisque je ne puis trouver de travail. Sainte Vierge, faites que je gagne à la sueur de mon front et au labeur de mes bras une existence assurée, et je m'estimerai le plus heureux des hommes.

— Tes vœux sont exaucés, dit tout-à-coup le roi en sortant du buisson derrière lequel il se tenait caché. Je te nomme l'un des jardiniers de mon palais. Je suis le roi René : viens avec moi.

Le jeune homme, qui se nommait Claude Fayolle, suivit le roi.

Un mois après, René fut curieux de revoir Claude. Il descendit dans ses jardins, et le trouva appuyé tristement sur sa bêche, absorbé dans ses réflexions.

— A quoi penses-tu ? demanda le roi en lui frappant sur l'épaule.

— Hélas ! sire, je n'oserai jamais vous l'avouer, balbutia Claude en rougissant.

— Parle, parle en liberté, mon enfant.

— Eh bien ! sire, puisque vous l'exigez, je vous dirai que j'aime une jeune fille et que je suis trop pauvre pour pouvoir l'épouser.

— Quelle somme te faudrait-il ?

— Cent écus à la rose.

— Tiens, voici un bon sur mon trésorier : il te paiera cette somme.

Et le roi s'en revint dans son palais, joyeux et se frottant les mains.

— Cette fois, pensait-il, je viens de faire un heureux. Claude a une existence assurée et douce, Claude est le mari d'une jolie petite femme ; de longtemps, je le défie de désirer quelque chose.

Deux mois plus tard, il fut bien surpris de voir Claude demander instamment à lui parler. On voit que notre homme s'était vite formé à la cour, et que ce n'était plus le pauvre paysan qui rougissait à une question du roi.

Le *Bien public* a dénoncé l'existence d'une nouvelle circulaire de M. Beulé relative au personnel de l'administration. « Ne vous préoccupez, aurait dit le ministre, ni des questions d'humanité, ni des questions de personnes... Frappez sans pitié, fût-ce votre fils. »

L'existence de cette circulaire est formellement démentie.

Une nouvelle interpellation est à l'horizon. Un groupe de la gauche radicale a l'intention de déposer une interpellation sur l'interdiction du banquet *patriotique* qui devait avoir lieu à l'occasion de l'anniversaire de la mort du général Hoche.

A propos d'interpellation, on ne dit pas qu'il sera donné suite à celle que la gauche avait projetée, touchant l'omission des mots : *République française* en tête d'une circulaire officielle.

On parle beaucoup dans les couloirs des tentatives de fusion des centres. Il n'est pas probable que cette combinaison réussisse.

Le projet de loi de réorganisation de l'armée sera, dit-on, soumis à la première lecture lundi prochain.

La question de savoir si ce projet sera discuté entièrement avant ou après les vacances de l'Assemblée est aujourd'hui très-controversée.

La commission relative aux prêts sur gages et aux monts-de-piété a demandé, avant de poursuivre ses travaux, des renseignements sur l'état de ces établissements en province.

La sous-commission du conseil supérieur du commerce s'est réunie pour entendre un rapport de M. Chesnelong sur des projets d'impôts devant remplacer ceux qu'on a l'intention de supprimer. On s'est occupé de questions de détail, de l'exercice sur les tissus et de la révision du cadastre.

M. de la Bouillerie assistait à la réunion. Le conseil doit se réunir aujourd'hui en assemblée générale pour prendre une décision.

M. Thiers est arrivé hier à l'Assemblée par le train de 4 heures 25, accompagné de MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Charles de Rémusat, de Choiseul. Deux cris timides de « Vive M. Thiers ! » ont salué son passage à la gare.

M. Thiers a serré la main de son ami M. Gambetta.

La très-prochaine discussion du rapport sur les marchés de Marseille préoccupe beaucoup quelques membres de la gauche. Ces messieurs, dit-on, ont fait agir auprès de M. Thiers pour que celui-ci usât du reste de son influence, en vue d'un ajournement

du débat. M. Thiers a refusé absolument de se mêler de l'affaire.

M. Thiers a fait, à Paris, des visites d'adieu à plusieurs amis, et leur a annoncé qu'il se rendrait le 12 juillet aux Eaux-Bonnes.

Dans la dernière séance du conseil supérieur de l'instruction publique, M. Patin a lu son rapport sur la circulaire de M. Jules Simon, relative à l'enseignement secondaire.

Le rapport du doyen de la Faculté des lettres de Paris rejette les modifications introduites par la circulaire ministérielle, et conclut au retour à l'ancien programme universitaire.

Une longue discussion a suivi. M^{rs} Dupanloup et M. Egger ont parlé dans le même sens que M. Patin; M. Giraud a vivement combattu les conclusions du rapport.

Le conseil supérieur de l'instruction publique ne s'est pas encore prononcé.

Il serait question de quelques jours de congé que prendrait l'Assemblée nationale, à l'occasion de la présence du Shah de Perse.

A la séance de la commission du budget, le président de cette commission a lu une communication de M. le ministre des finances portant qu'il a invité ses collègues, dans le conseil des ministres, à réaliser le plus d'économies possible dans leurs budgets, ajoutant que le conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture a trouvé convenable de se charger de rencontrer des sources de revenus, pour remplacer l'impôt sur les matières premières.

M. Magne ajoute qu'aussitôt qu'il connaîtra cette double information, il fera immédiatement connaître à la commission la pensée du gouvernement.

On écrit de Beaune (Côte d'Or), le 28 juin :

Le retour des pèlerins beaunois de Paray-le-Monial a été salué, vers dix heures du soir, de cris, de sifflets, de huées, d'un vacarme aussi imbécile que savamment combiné, par les meneurs de la voyoucratie. Le sous-préfet, le procureur de la République, tous deux fonctionnaires du 4 Septembre, prévenus depuis quelques jours de ce qui allait se passer, sont restés chez eux.

Il y avait bien quatre gendarmes à la gare; mais on eût dit qu'ils étaient là pour surveiller les insultés.

L'indignation de la population honnête de Beaune est au comble. Elle demande des fonctionnaires qui la protègent un peu mieux que MM. Pointu et Guigot, sous-préfet et procureur de la République.

ITINÉRAIRE DE L'ENTRÉE DU SHAH.

Si S. M. persane a été longtemps indécise sur la route qu'elle suivrait pour arriver en

France, les organisateurs de la réception parisienne ont offert le spectacle de l'hésitation la plus complète sur l'itinéraire de l'entrée du Shah dans Paris.

Ayant-hier c'était Courbevoie!

Hier c'était Auteuil!

Aujourd'hui c'est Passy!

Tout nous fait espérer que de nouvelles modifications ne seront pas apportées au programme adopté.

C'est par le chemin de fer de ceinture que le Shah entrera dans Paris, le train venant de Cherbourg s'aiguillera par Clichy pour prendre la voie circulaire. Le Shah sera reçu par le Président de la République à un débarcadère dressé pour la circonstance à la passerelle du boulevard Beauséjour, située un peu avant la gare de Passy. C'est là que les voitures de gala attendront les voyageurs. La même voiture recevra le souverain persan et le maréchal de Mac-Mahon. Suivant le rang de préséance, la suite du Shah et les autorités françaises suivront.

Le cortège prendra par l'avenue Raphaël. Il passera la porte de la Muette pour entrer dans le bois de Boulogne, contournera le lac et arrivera à la porte Dauphine pour défilier par l'avenue de l'Impératrice.

Le conseil municipal attendra le Shah à l'arc de triomphe de l'Etoile, sous un magnifique *velum*. Le cortège ne traversera pas l'arc de triomphe, il prendra à côté pour continuer sa marche par les Champs-Élysées, traversera la Seine sur le pont de la Concorde, et le Shah arrivera, par la rue de l'Université, au palais affecté à son logement.

Il paraîtrait que le maréchal Mac-Mahon resterait à dîner avec le Shah.

LES FÊTES

Sont ainsi arrêtées.

Le 6, un grand dîner officiel de 450 couverts sera servi à Versailles. Le soir, illumination des grands jardins de Louis XIV et peut-être jeu de quelques-unes des grandes eaux.

Le 8, grande représentation de gala à l'Opéra.

Le 10, grande revue de 100,000 hommes à Longchamps. Des troupes seront convoquées avec un jour de vivres, de tous les camps avoisinant Paris.

Le 13, grande fête offerte par la ville. M. Clémenceau veut bien que l'on inonde Paris de chandelles romaines et de feux de Bengale, mais il s'oppose au feu d'artifice.

Enfin le 15, grande soirée à l'Elysée, où passeront devant le Shah un grand nombre d'illustrations françaises.

En se rendant en Suisse, Lyon aurait la visite de Sa Majesté, nous dit une personne bien renseignée.

REPRÉSENTATION DE GALA.

L'amphithéâtre disparaîtra dans la transformation que subira la salle de l'Opéra pour la représentation de gala. Sur le plancher sera dressé un dais de velours rouge à crépines d'or, sous lequel se trouveront deux fauteuils : l'un pour le Shah, et l'autre pour le maréchal.

Le public sera admis à cette représenta-

tion dans une certaine limite, et ce jour-là, les cinquièmes loges se vendront au poids de l'or.

M. Halanzier, qui veut bien faire les choses, cherche deux hommes immenses, deux géants, pour les planter de chaque côté de la scène. Ah! si les cent-gardes existaient!

M. Halanzier se contentera de costumer deux hommes de bonne volonté en Suisses de *Guillaume Tell*.

LES ILLUMINATIONS.

Les illuminations tiendront une grande place dans le cérémonial des fêtes offertes au souverain de la Perse; d'ailleurs, il aime beaucoup ce genre de divertissement, il y prend un plaisir extrême.

Aussi la place de la Concorde et les Champs-Élysées reverront-ils le beau temps des grandes illuminations qu'avait si savamment ordonnées M. Alphand. Les guirlandes de becs de gaz reliant les candélabres entre eux sont posées.

Ces illuminations auront lieu le 13, en même temps que celles de tout Paris, que le Shah admirera du haut du Trocadéro.

La surprise réservée au Shah, c'est l'illumination *par terre* des plates-bandes à la française qui décorent les pelouses du Trocadéro. Ces illuminations seront faites au moyen de verres de couleur qui luiront avec des tons divers comme d'énormes vers lumineux, quelque chose comme des étoiles dans l'herbe.

LES FLEURS

La ville fait une grande dépense de fleurs pour faire honneur à son hôte.

L'arc de l'Etoile sera entouré de massifs de la plus savante harmonie.

Le Ranelagh sera orné de bouquets et de plantes.

Au Trocadéro, on augmentera la verdure par des adjonctions habilement pratiquées; mais là où se déploiera le plus grand luxe de plantes vertes ou fleuries, de palmiers, de camélias, d'agaves, c'est au palais du Shah, qui se retrouvera au milieu de plantes asiatiques, lui apportant comme un écho de son pays natal. M. Alphand est un homme de goût.

De la lumière et des fleurs, voilà le fond de la réception faite au Shah.

S'il ressent quelque influence de notre cordiale hospitalité, c'est par le côté sentimental que nous aurons touché son cœur et frappé son imagination.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Le ministère Pi-Estevanez n'est plus. Son existence n'a pas été longue, une quinzaine. On l'appelait le ministère de *la peur*; il avait été imposé, la nuit de la fuite de Figueras, par la populace, lisez la tyrannie d'en-bas.

Il est remplacé par un nouveau ministère composé ainsi :

Pi y Margall, président et ministre de l'intérieur;

Maisonave, ministre des affaires étrangères;

— Que demandes-tu, Claude ?

— Sire, la place de jardinier en chef ne saurait manquer de devenir bientôt vacante : celui qui l'occupe est vieux et souffrant. Je viens vous demander cette place.

Le roi fronça le sourcil.

— Ce que vous demandez est mal, Claude. J'ai des ambitieux, surtout quand ils demandent la place d'un autre.

— Vous m'avez mal compris, sire, s'écria le jardinier. A Dieu ne plaise que l'ambition pénètre dans mon cœur, et que je vienne vous demander la place d'un autre; seulement, comme je vais bientôt devenir père, et qu'il faut que je m'occupe de l'avenir de ma famille, je crains d'être prévenu par d'autres concurrents, et je viens vous demander, à l'avance, la place de jardinier en chef, mais sans vouloir faire renvoyer celui qui l'occupe, un brave et digne homme que j'aime comme un père.

Le roi se laissa désarmer par ces paroles hypocrites, et, le vieux jardinier étant mort quatre jours après, Claude obtint la place qu'il désirait.

Bref, Claude devint successivement, et en peu d'années, sous-intendant du palais, intendant général et secrétaire intime du roi.

Poussé par l'ambition, Claude s'était livré ardemment à l'étude et s'était donné l'éducation qui lui manquait et qui était indispensable à ses projets avides.

Maintenant, sans cesse près du roi, grâce à son adresse et à sa fausseté, l'ex-jardinier se vit bientôt fort avant dans les bonnes grâces du prince, et mit tout en œuvre pour tenir à l'écart les serviteurs les plus dévoués de René.

Vieux et faible, celui-ci donna dans le piège, et se laissa subjugué par le nouveau favori, sans réfléchir combien il affligéait Jehan Cossa, ainsi que le fidèle Jehan Binée, le même qui lui avait répondu un jour : « Syre, je n'ai pas les qualités requises » pour l'employ que vous m'offrez et pour m'en acquitter bonnement. Ainsi, ne vous y sauroye servir comme l'Etat et l'office le requierent. »

Eloignés depuis quelque temps de la cour,

le prince fut un jour bien surpris de les voir revenir ensemble et lui demander une audience secrète.

— Sire, lui dirent-ils, il y a complot en France contre vous. Le roi Louis XI, non content de vous avoir dépouillé d'une partie de vos Etats, veut encore avoir le reste. Il a gagné des traîtres pour qu'ils vous livrent à lui, demain, pendant que vous serez à la chasse. Si vous en doutez, en voici des preuves irrécusables : c'est une lettre de son agent, de celui qui doit remplir près de vous le rôle de Judas.

Le roi lut et pâlit, car il reconnut l'écriture de Claude Fayolle. Le misérable, dans cette lettre, annonçait à Louis XI que tout était prêt pour la réussite de son projet infâme. Il y rappelait au monarque français à quel prix il commettait une si noire action! « Souvenez-vous, disait-il, que vous avez juré, sur les reliques de saint Laud, de me faire vice-roi de la Provence ! »

Une larme tomba sur les joues vénérables de René, et il se jeta dans les bras des fidèles serviteurs auxquels il avait pu préférer,

un moment l'indigne Claude.

Le roi fit venir ensuite celui-ci.

— C'est donc une chose bien horrible que l'ambition? lui demanda-t-il. Je t'ai élevé jusqu'à moi, et tu conspires contre ton bienfaiteur, et tu vas jusqu'à vouloir lui voler sa couronne! Tu mérites la mort, mais je te fais grâce. Une escorte sûre te conduira jusqu'en France, près de celui qui est roi et qui ne rougit point d'employer des traîtres. Puisse ton exemple apprendre combien il est dangereux de ne point savoir borner ses desirs, et combien il faut se tenir en garde contre l'ambition.

— L'ambition, dit Jehan Binée, qui avait été marchand de drap, l'ambition est comme une tache d'huile sur une étoffe. Ce n'est d'abord qu'un petit point. Mais il s'étend, il s'étend, il s'étend encore davantage, et finit par gâter la pièce entière. V. M.

Gonzales Eulagios, ministre de la guerre; Gil Berges, ministre de la justice; Carbajal, ministre des finances; Aurich, ministre de la marine; Castales, ministre du fomento; Suner, ministre des colonies; Aucun Espagnol n'accorde une quinzaine au ministère Pi tout court, malgré son élection plus que laborieuse. Les nouveaux ministres, aussi inconnus que leurs prédécesseurs, sont l'œuvre de la dictature, lisez la tyrannie d'en-haut. On l'appellera le ministère du chaos.

Deux feuilles archi-républicaines de Madrid prévoient comme nous un chaos. Citons d'abord la *Republique démocratique* :

« Notre belle langue n'a plus d'expressions pour décrire nos grands maux et flétrir les hommes qui sont cause de notre ruine.

» Plus de gouvernement, plus d'hommes politiques, plus de patrie, pas même de civilisation !

» Impuissance des lois, dignité perdue, anarchie, vandalisme, brigandage, organisation du crime autorisé, encouragé même par le pouvoir exécutif.

» Aux crimes de Grenade, Tordiva, Igualada, Vicalvaro, Aranjuez, Sagunto, il faut ajouter aujourd'hui ceux de Monzon, Leganés et Séville.

» Une catastrophe est imminente ! »

Voici le langage de la *Discussion*, le doyen de la presse républicaine de Madrid :

« Avouons-le : Pour la première fois depuis la proclamation de la République, nous éprouvons une grande inquiétude, une tristesse profonde. Nos efforts seraient-ils inutiles ? Une pensée fixe nous absorbe : éviter l'anarchie. Serions-nous condamnés à subir son triomphe, même passager ?... La vérité est que la question d'ordre a empiré depuis le 11 février.

» Hier nous parlions du conflit de Séville; maintenant nous sommes en face de celui plus grave de Malaga; le maire de cette ville a été assassiné. A Valence, des affiches excitent à l'insurrection. Tous ces faits simultanés et d'autres qui ne sont pas du domaine public, prouvent que la démagogie est décidée à agir et à s'emparer de l'Espagne.

» Ses procédés sont bien connus, l'assassinat et le pillage. »

Les dernières victoires carlistes doivent rassurer ces deux feuilles contre les empiètements trop désastreux de la démagogie.

Nous comprenons leur découragement, leur cri de détresse.

L'armée régulière est de plus en plus indisciplinée. Les soldats ne renvoient pas simplement leurs chefs, ils les assassinent.

On connaît les exploits de 40 à 45,000 francos (on avait compté sur 50,000), encore sans armes; ils ne veulent attaquer que les femmes, le clergé, les églises. Devant leur conduite ignoble, le gouvernement vient de les autoriser à rentrer dans leurs foyers.

Les volontaires de la République ne quittent guère, et pour cause, les villes fortifiées.

Quant à la réserve, appelée en toute hâte, elle ne se presse que... pour rejoindre les carlistes.

Dans les huit provinces en deçà de l'Ebre, tous les jeunes gens accourent grossir les armées de l'infant don Alphonse et du général Elio. Grâce aux armes prises à Castanon, Leiza, Orista, etc., et à d'autres qu'on reçoit de..., ces deux chefs ont 4,000 combattants de plus.

Les hommes de la *Republique démocratique* et de la *Discussion* n'ont donc rien à craindre pour leurs familles et pour leurs fortunes. Les carlistes les défendront en dépit de leurs folies révolutionnaires.

Ces folies ont tellement épuisé, en même temps que les ressources de l'Etat, la richesse nationale que le coupon de juillet de la Rente extérieure ne sera pas payé. Celui de janvier dernier, sous le duc d'Aoste, fut soldé seulement 2/3 en espèces, 1/3 en nouveaux titres.

La banqueroute, commencée par les dynasties de dona Isabel et du duc d'Aoste, sera consommée par la République fédérale sociale.

Mais rassurons aussi les créanciers nationaux et étrangers de l'Espagne.

Le roi Charles VII a étudié consciencieusement la question financière et il entend sauver à la fois l'ordre et le crédit de sa patrie.

LARZAT.

L'Agence Havas s'était à la fin résignée de reconnaître le succès des carlistes dans leur attaque contre Castanon. La *Gazette de Madrid* elle-même en a dû faire l'aveu.

Le 26, onze chefs et officiers seraient tombés au pouvoir des carlistes; une très-grande quantité de troupes de toutes armes, un canon, deux attelages, deux affûts, les mules pour les conduire; une grande quantité de munitions, de fusils, environ 1,500, et une infinité d'objets de toutes sortes, qui nous seront très-utiles.

On sait, de plus, que l'ennemi cherche à concentrer toutes ses forces, pour venger ses déroutes successives; son intention est d'en former une puissante colonne pour attaquer l'armée de Charles VII. Aussi y a-t-il eu réunion de tous les chefs carlistes pour prendre les meilleurs moyens de résistance. Ils doivent même arrêter un plan d'ensemble afin de frapper un grand coup qui soit une victoire décisive sur les colonnes ennemies.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche soir, vers 5 heures 1/2, un événement regrettable est arrivé dans le clos de la Fargonnière, commune de Parnay. Deux petites filles étaient entrées dans ce clos pour cueillir des cerises et des framboises; l'une d'elles, Marie-Louise Mottier, âgée de 9 ans, pour gagner le cerisier, voulut passer au-dessus d'un puisard recouvert de feuillage et de bois mort.

A peine avait-elle mis le pied sur ce bois, qu'elle disparaissait. Le sieur Bertrand, témoin de sa disparition, se hâta de se rendre à la cave pour porter secours à cette enfant; en arrivant auprès d'elle, il ne trouva plus qu'un cadavre. Dans sa chute, la tempe avait frappé contre la muraille, et la mort avait dû être instantanée.

La distribution des prix, dans les lycées et collèges de l'académie de Rennes, est fixée au jeudi 6 août. Les vacances s'ouvriront le même jour.

La rentrée aura lieu, selon l'usage, le premier lundi d'octobre, c'est-à-dire le 6. Les classes recommenceront le mardi 7.

Les journaux de Paris nous apprennent que M^{re} Freppel, évêque d'Angers, assistait lundi soir au grand dîner qui a eu lieu chez le maréchal de Mac-Mahon, et auquel prenaient part un certain nombre de députés.

Parmi les convives, on remarquait aussi le cardinal de Bonnechose et M^{re} Dupanloup.

On nous prie, dit le *Journal d'Angers*, de demander à la Compagnie d'Orléans un train de plaisir pour Paris, à l'occasion du voyage du Shah de Perse et des fêtes qui seront données pour célébrer son voyage en France.

Nous appuyons de toutes nos forces cette demande.

Un train de plaisir est déjà organisé sur la ligne de Poitiers.

Malgré les menaces de mauvais temps, un grand nombre de curieux de Tours se sont rendus avant-hier, à l'heure annoncée, sur les boulevards, pour assister à la revue et au défilé des troupes de la garnison.

Le général de Cisse était accompagné des généraux Bastoul, de Boërio et Foy, et suivi d'un nombreux état-major en brillant uniforme.

On lit dans l'*Union bretonne* :

Par ordre de l'autorité supérieure, la seconde représentation de *Marceau*, qui devait avoir lieu hier, a été interdite.

Cette interdiction a été motivée par les cris factieux auxquels la pièce a servi de prétexte, dimanche.

On a prévenu le renouvellement du mal, pour n'avoir pas à le punir.

Cela est bien, et l'on n'a qu'à féliciter la Préfecture de la mesure d'ordre qu'elle a prise.

Le ministre de la guerre a décidé, le 22 juin 1873, que les étudiants en médecine qui justifieront de 16 inscriptions valables pour le doctorat, et les étudiants en pharmacie qui seront munis de 12 inscriptions valables pour le titre de pharmacien de 1^{re} classe, seront admis à prendre part au pro-

chain concours pour les emplois d'élève du service de santé militaire, à la condition, pour les premiers, de n'avoir pas dépassé l'âge de 26 ans révolus au 1^{er} janvier dernier, et, pour les seconds, l'âge de 24 ans accomplis à la même date.

Voici, d'après Nick, l'astronome de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois de juillet :

« D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois de juillet aura une certaine analogie avec le précédent, sur la France et les pays limitrophes.

» La première quinzaine présentera un temps variable assez agité. La seconde quinzaine sera préférable, particulièrement dans le Midi. Chaleurs vives avec orages violents (1^{re} et 3^e dizaines principalement). Grêle et ravines à craindre. Crues locales. Variations brusques de température. Déficit d'humidité là où les grains orageux ne séviront pas, notamment sur le Midi. Multiplicité des insectes. Epidémies.

» Dépression barométrique, avec vent, grains ou orage, suivant les contrées, vers le « 2, » équiline descendant, quadrature; 5, conjonction de Mars; 9, lunestice austral, syzygie; « 12, » périgée, conjonction de Saturne; « 16, » équiline ascendant quadrature; 21, lunestice boréal, conjonction de Vénus, opposition de Saturne; 24, syzygie; 27, apogée, conjonction de Mercure ainsi que de Jupiter; 30, équiline descendant.

» Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer !

PIQURES. — En cas de piqûres d'insectes, on prévient l'enflure et on met fin à la douleur en frottant la partie blessée avec du jus de poireau.

THÉÂTRE.

La représentation annoncée pour samedi, et dont nous donnons ci-après le programme, s'annonce comme devant être très-brillante, non-seulement par la variété du spectacle, mais aussi et surtout par le renom et la valeur des artistes qui doivent se montrer sur notre scène. M. Baron et M. Cooper sont d'excellents comédiens dont le séjour à Paris a été marqué par d'importantes créations; les noms de M^{les} Cellini et Leriche sont également bien connus. Quant à M. Daniel Bac, tous les amateurs l'ont vu jouer à Saumur, au mois de septembre de l'année 1866, et l'on se rappelle le succès qu'il y obtint dans les *Deux Veuves*, les *Jurons*, le *Bonhomme Jadis*, *Infanterie et cavalerie*, etc. Depuis cette époque, il s'est fait une brillante réputation sur les scènes parisiennes, où il a créé plusieurs rôles. Chacun voudra revoir et applaudir cet intelligent artiste.

Samedi 5 Juillet 1873.

Une seule représentation donnée par les Artistes du THÉÂTRE DES VARIÉTÉS de Paris.

La Permission de Minuit, pièce en 1 acte, mêlée de chant, du théâtre des Variétés, par M. Jules Moineaux, musique de M. Hervé.

M. BARON remplira le rôle de *Blanchard*, et M. COOPER celui de *Barbillon*, qu'ils ont créés à Paris; M^{les} CELLINI et A. LERICHE rempliront les rôles qu'elles ont joués à Paris.

C'est pour ce soir, à-propos mêlé de chant, du théâtre des Variétés, par M. William Busnach.

MM. BARON, COOPER, DANIEL BAC, M^{les} CELLINI et A. LERICHE rempliront les rôles qu'ils ont joués à Paris.

La Bonne Année, paroles et musique de G. Lefort, — *Faut qu'on se garde*, paroles de Bedeau, musique de F. Barbier, — chantées par M^{lle} CELLINI.

LA VEUVE DU MALABAR, tyrolienne nègre, extraite de l'opéra-bouffe du théâtre des Variétés (dernier grand succès de la saison), paroles de MM. H. Crémieux, musique de M. Hervé, jouée et chantée par M. COOPER avec l'aide de M. BARON.

La Première Feuille, paroles et musique de G. Lefort, — *La Mare aux grenouilles*, paroles de M. Cogniard, musique de M. Jonas, — chantées par M^{lle} A. LERICHE.

Les Deux Sourds, comédie en 1 acte, du théâtre des Variétés, par M. Jules Moineaux.

M. BARON remplira le rôle de *Boniface*, qu'il a créé à Paris; MM. DANIEL BAC, COOPER et M^{lle} A. LERICHE rempliront les rôles qu'ils ont joués à Paris.

Les Jurons de Cadillac, comédie en 1 acte, de M. Pierre Berton.

M. DANIEL BAC et M^{lle} CELLINI rempliront les rôles qu'ils ont joués à Paris.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 heures.

Dernières Nouvelles.

Depuis que M. Dufaure a l'intention de porter à la tribune la mise à l'ordre du jour des questions constitutionnelles, tous les groupes parlementaires ont déployé la plus grande activité et les conciliabules n'ont pas cessé.

En conseil des ministres, cette proposition a été repoussée, et M. de Broglie s'est trouvé seul à lui être favorable.

La droite la repousse à l'unanimité.

Le groupe Pradié, sauf M. Delille, se range à cet avis.

Dans une réunion de tous les bureaux de la droite et du centre droit, l'ajournement a été adopté presque à l'unanimité.

Les bureaux de la droite ont tenu une dernière séance hier pour arrêter les termes d'une résolution dont voici le fond :

L'Assemblée demande l'ajournement de la mise à l'ordre du jour des questions constitutionnelles. La nomination de la commission qui sera chargée de l'examen de cette question n'aura lieu qu'un mois après la rentrée de la Chambre.

Tous les projets déjà présentés et à venir seront étudiés.

Tout en votant cette proposition, la Chambre ne s'engage pas absolument, et se réserve, pour fixer l'époque définitive de la discussion, de tenir compte de l'état des esprits dans le pays.

C'est M. Leurent qui doit présenter cette proposition s'il y a lieu.

Devant cette union de tous les groupes de la droite et du centre droit, le bruit court à la dernière heure que M. Dufaure hésiterait à monter à la tribune et ajournerait sa proposition.

De son côté, le centre gauche persiste dans sa politique et est bien décidé à appuyer M. Dufaure.

La commission relative aux modifications à apporter aux récompenses nationales est presque entièrement d'accord avec le gouvernement.

Elle maintient toujours le système des nominations proportionnellement aux vacances.

Le rapport de M. Lacaze ne saurait tarder à être distribué.

Hier ont eu lieu à Versailles les obsèques de M. de Jouvencel. Deux escadrons lui ont rendu les honneurs militaires.

Le Shah n'arrivera que dimanche à Paris.

On tirera au sort les noms des députés qui assisteront au dîner offert au Shah.

C'est la gauche qui, s'étant décidée un peu tard à honorer cette réception de sa présence, a fait cette réclamation.

On écrit de Versailles, le 1^{er} juillet :

M. l'ex-président de la République est venu aujourd'hui à la séance; mais son entrée, cette fois, n'a pas fait esclandre. Les claqueurs de la gauche et des centres gauches n'étaient pas prévenus.

Quelques rares complaisants ont seuls été lui faire leur cour à son banc, où il est assis entre M. de Tillancourt et M. le comte Rampon. Cela, d'ailleurs, a duré quelques minutes à peine.

M. Thiers lui-même n'est guère resté plus d'une bonne demi-heure. Sa visite était purement stratégique.

Il venait, comme généralissime des armées coalisées du centre gauche Nord, du centre gauche Sud, de la gauche supérieure et de la gauche inférieure, inspecter le terrain sur lequel il va demain lancer ses troupes à l'assaut de la citadelle gouvernementale. Car c'est demain irrévocablement que MM. Dufaure (Jules), Casimir Périer et autres soi-disant conservateurs vont livrer leur grand combat au profit des Gambetta, des Esquiros, des Tolain, des Naquet et autres ennemis mortels du ministère du 24 mai. Tant il est vrai que, de tout temps, le destin du centre gauche, quelque nom qu'on lui donne, est de faire les affaires de la Montagne — le plus involontairement du monde, bien entendu, mais c'est fatal.

En attendant cette manifestation, que les radicaux et les Prussiens attendent avec une égale impatience, on continue paisiblement la discussion sur l'organisation de la propriété individuelle en Algérie.

Cette question est un peu la bouteille à l'encre et personne, sauf peut-être M. Warrier, ne sait exactement ce qu'il veut. Il y a gros à parier qu'en présence des difficultés inextricables que soulèvera la loi, on s'arrêtera une fois de plus, comme on s'est arrêté à chaque tentative nouvelle. Nous n'avons ni le génie persévérant qui colonise sans exterminer, ni le génie brutal qui extermine pour coloniser.

En cette circonstance, M. Beulé, qui doit connaître l'Afrique, puisqu'il a fait des fouilles à Carthage, donne son adhésion au projet de loi et promet de procéder avec une lenteur sage et tempérée à l'application du nouveau régime, dont l'adoption définitive, en troisième lecture, pourra d'ailleurs être retardée aussi longtemps que la prudence l'exigera.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juin 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 23. — Les Flâneuses. — Le Petit Poucet russe, conte russe. — Fabrication du sucre de betteraves (fin). — Les Robinsons de l'île Aukland. — Petit à petit, l'oiseau fait son nid. — Dieu. — La Maison kabyle. — L'ancienne Caserne des janissaires à Constantine.

N° 24. — Le Monastère du Yung-fou (Chine). — Les Robinsons de l'île Aukland (suite). — Les Ennemis des livres. — Deux anciens carrosses portugais. — Mémoires d'Edward lord Herbert de Cherbury (suite). — Amis pervers. — Les Classes malheureuses. — Un Aquarium microscopique (suite).

N° 25. — Les Ruines du Temple de Sérapis. — Les Robinsons de l'île Aukland (suite). — Une Pièce de monnaie allemande, nouvelle. — Civilisation européenne. — La Peau humaine (suite et fin). — Astronomie.

N° 26. — Le Talégalle. — Une Pièce de monnaie allemande, nouvelle (fin). — Clairière dans les terres chaudes de la côte ferme d'Amérique. — Les Robinsons de l'île Aukland (suite). — Une pomme de terre historique. — Arboriculture (suite). — Les Poulets sacrés.

Gravures.

N° 23. — Les Flâneuses, par Castan (Salon de 1872; Peinture). — Fabrication du sucre de betteraves : Fig. 1, Filtres-Presses; 2, Atelier au noir. — Ancienne Caserne des janissaires, à Constantine.

N° 24. — Le Temple de Fang-kwan-yuan, d'après un croquis de M. Pompon, lieutenant de vaisseau. — Voitures de gala des rois Jean IV et Jean V de Portugal, d'après des photographies de J. Laurent (2 grav.). — Un Aquarium microscopique (fig. 2, 3, 4, 5).

N° 25. — Le Temple de Sérapis, à Pouzzoles, d'après une photographie de Ladrey. — Les Ardennes : Ruines du château de Linchamps, les Clairières. — La Peau humaine (fig. 10, 11).

N° 26. — Le Talégalle et son nid. — Combat entre Jarochos; le Lazo; Souvenir de la côte ferme d'Amérique, par Ph. Blanchard (Salon de 1872; Peinture). — Cage de poulets sacrés, d'après un bas-relief antique.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le mo-

teur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann-Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ces types prêts à livrer, et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an; terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÈNIÈRE, place du Pilon.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalescière* Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffe-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la *Revalescière* pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TExIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUILLET 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 10	»	30	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	288 75	3	75
4 1/2 % jouiss. mars.	81 50	»	75	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	447 50	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	442 50	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	91 35	»	45	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	90 50	»	55	»	»	»	»	Orléans.	273 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	211 25	»	1 75	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	270	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	400	»	»	»	»	»	»	Est.	270	»	»
— 1865, 4 %.	445	»	2 50	»	»	»	»	Nord.	278	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	290	»	»	»	»	»	»	Nord.	268	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	254	»	1	»	»	»	»	Ouest.	269	»	»
Banque de France, j. juillet.	4225	»	52 50	»	»	»	»	Midi.	269	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	57 50	»	1 25	»	»	»	»	Deux-Charentes.	255	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	462 50	»	»	»	»	»	»	Vendée.	230	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :
 A la requête de M. Maurice-Tous-saint Drouineau, propriétaire-cultivateur, et M. François Drouineau, propriétaire-cultivateur, demeurant ensemble à Beaulieu, commune de Saumur;
 Etisant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué pour eux,
 I^{er}. Suivant exploit de Dofour, huissier à Saumur, en date du douze juin mil huit cent soixante-treize, enregistré;
 A M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur;
 II^{es}. Suivant exploit de Froger, huissier à Tours, en date du dix juin mil huit cent soixante-treize, enregistré;
 1^o A M^{me} Marie-Angélique Virginie Morin, épouse de M. Silvain-Léon Perreau, fondeur en cuivre, demeurant à Tours, rue du Commerce;
 2^o M. Charles Langumier, serrurier, demeurant à Tours, rue de la Guêrche, n° 3;
 Au nom et comme tuteur ad hoc du mineur Arthur Nouzillet;
 3^o M^{me} Sophie Loret, veuve de M. Hippolyte Nouzillet, en son vivant tonnelier; cette dame demeurant à Tours, rue de la Galère, 18;
 III^{es}. Suivant exploit de Barast, huissier à Paris, en date du treize juin mil huit cent soixante-treize :
 1^o A M^{me} Barbe-Françoise Baratte, épouse de M. Alexandre Nouzillet, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue de Martignac, n° 26;
 2^o M^{me} Madeleine Ponvianne, épouse de M. Alexandre-Charles Duboz,

serrurier, demeurant à Paris, rue du Chemin-Vert, n° 63;
 De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le dix-huit avril mil huit cent soixante-treize, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un procès-verbal dressé par M^e Méhous, notaire à Saumur, le douze janvier mil huit cent soixante-treize, contenant adjudication au profit de MM. Drouineau, sus-nommés,
 De : une maison, située à Dampierre, composée, au rez-de-chaussée, de salle, salon, cuisine, cour, jardin, remise, écuries, vastes caves dans le roc avec pressoir et clos de vigne; aux premier et second étages, plusieurs chambres à coucher, avec greniers au-dessus. Cette maison et dépendances joignant en leur ensemble : au nord Guibert, au midi et au couchant le chemin des Caves, au levant la rue de Morin, sont indiquées au plan cadastral de la commune pour une contenance de trente-deux ares quatre-vingt-un centiares, section B, sous les numéros 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458.
 Cette adjudication a été prononcée au profit des requérants pour le prix principal de sept mille sept cents francs, outre les charges.
 Les immeubles dont s'agit dépendaient de la communauté qui avait eu cours entre M. François-Pierre Brossier et dame Louise-Antoinette-Eugénie Pottet, décédés à Dampierre, près Saumur, leur domicile, et la vente par licitation en avait été poursuivie en exécution d'un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du vingt-six octobre mil huit cent soixante-douze, par : 1^o M. Henri Pottet, chapelier, et dame Irma Girard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue Saint-Jean, agissant comme légataires universels, en usufruit, de ladite dame veuve Brossier; 2^o M. Adrien-

Eugène-Emile Martinet, ancien maître d'hôtel à Saumur, actuellement sous-chef de gare à Poitiers, et dame Henriette Pottet, son épouse, demeurant ensemble à Poitiers, la dame Martinet, légataire universelle, en nu-propriété, de ladite dame Brossier; contre : 1^o M. Alexandre Nouzillet, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue de Martignac, n° 26; 2^o dame Léontine Nouzillet, majeure, religieuse de l'Immaculée-Conception, demeurant à Bordeaux, rue du Mirail; 3^o M. Lucien-Charles Perreau, serrurier, demeurant ville du Lude; 4^o dame Sophie Loret, veuve de M. Hippolyte Nouzillet, en son vivant tonnelier à Tours, ladite dame demeurant à Tours, rue de la Galère, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de M. Arthur Nouzillet, son fils mineur, issu de son mariage avec ledit sieur Hippolyte Nouzillet, et en son nom personnel, comme donatrice de son mari; 5^o M. Charles Langumier, serrurier, demeurant à Tours, au nom et comme tuteur ad hoc dudit mineur Arthur Nouzillet; 6^o M. Charles-Nicolas Duboz, serrurier, demeurant à Vouvray (Indre-et-Loire); 7^o M. Sylvain-Léon Perreau, fondeur en cuivre, demeurant à Tours, rue de la Guêrche; 8^o M^{me} Rose Perreau, épouse judiciairement séparée de corps et de biens du sieur Jacques Besnard, autrefois boulanger à Tours, ladite dame demeurant à Paris, rue Saint-Yves, n° 8; ces derniers héritiers de M. Brossier, sus-nommé;
 Avec déclaration que la présente notification leur a été faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils essent à prendre, dans le délai de deux mois, sur cet immeuble, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenables, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, cet immeuble demeurera aux mains des requérants, affranchi de toutes charges de cette nature;
 Avec déclaration, en outre, à M. le

procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment des vendeurs sus-nommés et de M. et M^{me} Brossier, également dénommés ci-dessus : M^{me} Céline Mestayer, épouse de M. Titus-Auguste Guillet, marchand de fer, demeurant à Saumur, et M. Gabriel Mestayer, alors clerc de notaire, demeurant à Paris;
 Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur cet immeuble, des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.
 Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
 Saumur, le premier juillet mil huit cent soixante-treize.
 (278) BEAUREPAIRE.
 Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.
 PAR ADJUDICATION,
 Le dimanche 13 juillet 1873, à midi.
 En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,
 En conséquence de jugement du tribunal civil de Saumur, du 26 juin 1873,
 LE CLOS DE LA FUYE
 Près le bourg de Chacé,
 Contenant environ 56 ares, renfermé de murs, avec cave, joignant la Grande-Rue et la place de la Douve.
 On pourra traiter avant l'adjudication.
 S'adresser audit notaire. (271)
 M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

UN CHANTIER DE CHARPENTIER A SAUMUR.
 S'adresser au bureau du journal.
FABRIQUE D'ENCRE
 de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.
MACHINES A VAPEUR VERTICALES
 portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenues les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; pression peu déplaçante, pas d'installation; arrivent toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.
 Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPELLE
 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
AVIS AUX DAMES
 N'ACHETEZ PLUS DE PANAMA
 Pour 25 centimes, avec LA PANAMINE ROZIERE
 ON NETTOYE TOUTES LES ÉTOFFES AUSSI BIEN QUE LE DÉGRASSEUR
LA PANAMINE ROZIERE
 se dissout dans l'eau.
 On peut nettoyer immédiatement.
 Saumur, imp. de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.